

LOI n° 2007-1443 du 9 octobre 2007 portant création d'une délégation parlementaire au renseignement

NOR:PRMX0600021L

J.O. du 10/10/2007 [texte n°2](#) (pages 16558/16559)

*(Art. unique : Création, missions, composition, organisation et fonctionnement de la " délégation parlementaire au renseignement " - Insertion de l'art. 6 nonies dans l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires)*

J.O. du 22/02/2007 [texte n°129](#) (page 3289)

*(Modification du dernier alinéa de l'art. 8 de l'arrêté des questeurs du 23 Mars 2004 sur l'application de l'arrêté du bureau portant règlement intérieur sur les marchés publics de l'Assemblée nationale)*

J.O. du 21/02/2007 [texte n°117](#) (page 3097)

*(Modification du dernier alinéa de l'art. 8 de l'arrêté de bureau n° 52/XII du 3 mars 2004 portant règlement intérieur sur les marchés publics de l'Assemblée nationale)*

Arrêté (non daté) des questeurs sur l'application de l'arrêté du bureau portant règlement intérieur sur les marchés publics de l'Assemblée nationale

J.O. du 22/12/2006 [texte n°156](#) (pages 19413/19414)

*(Règles applicables aux marchés publics du Sénat - Application de l'arrêté du bureau du Sénat n° 2006-274 du 19 décembre 2006 - Abrogation de l'arrêté de questure n° 2004-683 du 27 mai 2004)*

Arrêté du bureau relatif au règlement intérieur sur les marchés publics de l'Assemblée nationale

J.O. du 22/12/2006 [texte n°156](#) (page 19413)

*(Règles applicables aux marchés publics du Sénat - Abrogation de l'arrêté du bureau du Sénat n° 2004-139 du 27 mai 2004 portant réglementation des marchés publics du Sénat)*

Arrêté de questure du Sénat n° 2006-1617 du 19 décembre 2006

NOR:INPX0603298X

J.O. du 22/12/2006 [texte n°156](#) (page

19414)

*(Régime d'autorisation des opérations de construction, de démolition et de travaux dans le périmètre du jardin du Luxembourg - Application de l'arrêté du bureau du Sénat n° 2006-273 du 19 décembre 2006)*

Arrêté du bureau du Sénat n° 2006-274 du 19 décembre 2006

NOR:[INPX0603298X](#)

J.O. du 20/07/2006 [texte n°9](#) (page 10904)

*(Modification des art. 2 et 4)*

Arrêté du bureau du Sénat n° 2006-273 du 19 décembre 2006

NOR:[INPX0603298X](#)

J.O. du 09/02/2006 [texte n°1](#) (page 2073)

*(Pérennisation de l'organisation, avant chaque Conseil européen, d'un débat*

*sans vote devant les deux assemblées)*

Circulaire du 19 décembre 2005 relative à l'association du Parlement, des collectivités territoriales, des partenaires sociaux et de la société civile aux processus de décision européens

NOR:[PRMX0609073C](#)

LOI n° 2005-844 du 26 juillet 2005 tendant à mettre à la disposition du public les locaux dits du Congrès, au château de Versailles

NOR:[MCCX0508317L](#)

J.O. du 27/07/2005 [texte n°4](#) (page 12187)

*(- Art. 1er : Mise à disposition des assemblées des locaux dits du Congrès, au château de Versailles - Remplacement de l'avant-dernier alinéa de l'art. 2*

*de l'ordonnance n°58-1100 du 17 novembre 1958*

*- art. 2 : Suppression de l'annexe à l'ordonnance n°58-1100 du 17 novembre 1958 relative aux locaux affectés aux assemblées - Abrogation implicite du 7° de l'art. 60 de la loi n°2003-710 du 1er août 2003*

*- art. 3 : Conventions relatives au changement d'affectation des locaux occupés par les assemblées au château de Versailles)*

Arrêté (non daté) relatif au règlement intérieur sur les marchés publics de l'Assemblée nationale

J.O. du 29/10/2004 [texte n°107](#) (page 18317)

*(Ajout d'un alinéa à l'art. 5 de l'arrêté des questeurs du 23 mars 2004)*

LOI n° 2004-810 du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie

NOR:[SANX0400122L](#)

J.O. du 17/08/2004 [texte n°2](#) (page 14608)

*(Art. 39 (II) : Disposition de coordination - Abrogation de l'art. 31 de la loi n° 2002-1487 du 20 décembre 2002, prévoyant l'information du Parlement sur les accords, conventions, avenants ou annexes conclus avec une profession de santé et agréés ou approuvés par le ministre chargé de la sécurité sociale)*

Arrêté des questeurs du 23 mars 2004 sur l'application de l'arrêté du bureau

portant règlement intérieur sur les marchés publics de l'Assemblée nationale

J.O. du 31/03/2004 [Pages : 6297/6298](#)

Rectif. : JO 01-04-2004 [p. 6481-6482](#)

*(Arrêté portant application de l'arrêté du bureau n° 52/XII du 3 mars 2004 portant règlement intérieur sur les marchés publics de l'Assemblée nationale)*

Arrêté du bureau n° 52/XII du 3 mars 2004 portant règlement intérieur sur les marchés publics de l'Assemblée nationale

NOR:[INPX0400825X](#)

J.O. du 31/03/2004 [Pages : 6296/6297](#)

*(Abrogation de l'arrêté du bureau n° 92/XI du 8 février 2001 portant règlement intérieur sur les marchés publics de l'Assemblée nationale) l'arrêté du bureau portant règlement intérieur sur les marchés publics de l'Assemblée nationale)*

Arrêté du bureau de l'Assemblée nationale n° 51/XII du 3 mars 2004 portant affectation des immeubles à l'Assemblée nationale et pouvoirs de police du président

NOR:[INPX0400777X](#)

J.O. du 24/03/2004 [Page : 5649](#)

*(Remplacement de l'art. 1er A et insertion de l'art. 1er B dans l'instruction générale du bureau)*

LOI n° 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine

NOR:[VILX0300056L](#)

J.O. du 02/08/2003 [Pages : 13295/13295](#)

*(- Art. 60 (1°) : Précisions apportées à l'affectation de bâtiments à l'Assemblée nationale et au Sénat - Remplacement de l'art. 2 de l'ordonnance n°58-1100 du 17 novembre 1958*

*- art. 60 (2°) : Sûreté des immeubles affectés au Parlement - Modification de l'art. 3 de l'ordonnance n°58-1100 du 17 novembre 1958*

*- art. 60 (3° à 6°) : Compétence de la juridiction administrative pour les litiges individuels en matière de marchés publics - Modification de l'art. 8 de l'ordonnance n°58-1100 du 17 novembre 1958)*

Arrêté n° 2003-779 du 3 juillet 2003

NOR:[INPX0301869X](#)

J.O. du 08/07/2003 [Pages : 11580/11581](#)

*(Arrêté de questure du Sénat complétant l'arrêté de questure du 18 mars 1959 portant cahier des charges applicable aux autorisations diverses accordées dans le jardin du Luxembourg par un chapitre IV " Règles spéciales à certaines autorisations d'occupation temporaire ", composé des art. 16 à 23)*

LOI n° 2003-590 du 2 juillet 2003 urbanisme et habitat

NOR:[EQUX0306674L](#)

J.O. du 03/07/2003 [Page : 11184](#)

*(Art. 76 : Fixation des règles de gestion du jardin du Luxembourg par les autorités compétentes du Sénat)*

Circulaire du 19 avril 2002 relative à l'élection des députés

Bulletin officiel du ministère de l'intérieur n° 2002/2 p. 11-28

LOI n° 2002-1487 du 20 décembre 2002 de financement de la sécurité sociale pour 2003

NOR:[SANX0200141L](#)

J.O. du 24/12/2002 [Page : 21482](#)

*(Art. 2 : Création, missions, composition, organisation et fonctionnement d'une délégation parlementaire dénommée : " Office parlementaire d'évaluation des politiques de santé " - Insertion de l'art. 6 octies dans l'ordonnance n°58-1100 du 17 novembre 1958)*

Règlement du 17 avril 2002 du jardin du Luxembourg

NOR:[INPX0200887X](#)

J.O. du 03/05/2002 [Pages : 8262/8263](#)

*(Abrogation implicite du règlement du 8 février 2000)*

LOI n° 2001-1062 du 15 novembre 2001 relative à la sécurité quotidienne

NOR:INTX0100032L

J.O. du 16/11/2001 [Page : 18217](#)

*(Art. 14 : Assimilation du règlement du jardin du Luxembourg à un arrêté de police et définition des pouvoirs des surveillants de ce jardin)*

LOI n° 96-517 du 14 juin 1996 tendant à élargir les pouvoirs d'information du Parlement et à créer un Office parlementaire d'évaluation des politiques publiques

NOR:JUSX9601550L

J.O. du 15/06/1996 [Pages : 8911/8912](#)

*(Art. 1er et 2 : Pouvoirs d'information des commissions spéciales ou permanentes du Parlement - Insertion des art. 5 bis et 5 ter dans l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958)*

LOI n° 82-653 du 29 juillet 1982 portant réforme de la planification

JO 30-07-1982 [p. 2441](#)

*(Art. 2 : Institution, dans chacune des assemblées parlementaires, d'une " délégation parlementaire pour la planification " et définition de ses missions)*

*Ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires*

JO 18-11-1958 [p. 10335-10336](#)

*(- Art. 1er et 2 : Localisation à Paris du siège de l'Assemblée nationale et du Sénat - Affectation du Palais-Bourbon à l'Assemblée nationale et du palais du Luxembourg au Sénat*

*- Art. 3 : Possibilité, pour les présidents des assemblées parlementaires, de requérir la force armée pour assurer la sûreté intérieure et extérieure du bâtiment*

*- Art. 4 : Interdiction d'apporter des pétitions à la barre des deux assemblées parlementaires et fixation, dans les règlements de ces deux assemblées, des conditions dans lesquelles des pétitions écrites pourront leur être présentées*

*- Art. 5 : Fixation, par le règlement de chaque assemblée parlementaire, de la composition des commissions mentionnées à l'art. 43 de la Constitution [commissions " ad hoc " et commissions permanentes]*

*- Art. 6 : Possibilité de créer dans chaque assemblée parlementaire, à titre temporaire, des commissions d'enquête et des commissions de contrôle*

*- Art. 7 : Autonomie financière de chaque assemblée parlementaire*

*- Art. 8 : Responsabilité de l'Etat en cas de dommages causés par les services des assemblées parlementaires et compétence de la juridiction*

*administrative en cas de litiges avec les agents des services des assemblées parlementaires*

*- Art. 10 : Dispositions relatives au service militaire des membres de l'Assemblée nationale et du Sénat*

*- Art. 11 : Obligations des membres de l'Assemblée nationale et du Sénat en cas de mobilisation*

*- Art. 12 : Interdiction pour les membres des assemblées parlementaires de recevoir une décoration, sauf pour faits de guerre ou actions d'éclat assimilables à des faits de guerre*

*- Art. 13 : Abrogation des textes suivants :*

○ *- art. 1er à 28 de la loi du 6 janvier 1950 portant modification et codification des textes relatifs aux pouvoirs publics*

○ *- art. 70 et 71 de la loi n° 47-520 du 21 mars 1947 relative à diverses dispositions d'ordre financier*

○ *- art. 23 de la loi n° 55-366 du 3 avril 1955 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement du ministère des finances et des affaires économiques pour l'exercice 1955 (charges communes)*

○ *- art. 24 de la loi de finances du 31 décembre 1953*

○ *- art. 1er et 2 de la loi n° 53-1215 du 8 décembre 1953)*